



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
de la cohésion sociale

Mission Accueil et Information des Associations

Affaire suivie par : Anne-Marie MARTEVILLE

Tél : 02.98.64.99.29

anne-marie.marteville@finistere.gouv.fr

Quimper, le 29 septembre 2016

Objet les associations loi 1901
PJ **Communiqué pour bulletins municipaux & communautaires**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Les associations sont des acteurs essentiels et incontournables de la vie des communes et des intercommunalités et sont particulièrement vivantes dans notre département.

Elles interviennent dans de nombreux domaines : l'action socio-culturelle pour tous les publics ; l'éducation et la formation de chacun ; la défense des droits fondamentaux et l'accès à la santé ; la préservation l'environnement et du patrimoine ; l'aide au développement et les actions caritatives ; le développement local par l'économique, etc...

Toutefois, certain-es élu-es associatifs nous interpellent en ce qui concerne leurs obligations et les modalités de fonctionnement d'une association Loi 1901.

Afin de clarifier ces points, je vous propose de publier dans votre bulletin municipal et/ou communautaire la note que je vous adresse en pièce jointe.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Alain IVANIC

